

Ouagadougou, le 26 DEC 2024

N°2024 0131 MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

La Directrice Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB), à l'honneur de porter à la connaissance des candidats à la bourse de la République Populaire de Chine au titre de l'année académique 2025-2026, que le document de pré-admission dans une université chinoise requis comme pièce de candidature dans le communiqué N°2024-00083-MESRI/SG/DGCOB/DBE du 29/11/2024 n'est plus une pièce obligatoire pour la phase de présélection.

Toutefois, les candidats présélectionnés devront disposer de ce document pour la sélection finale.

Aussi pour les étudiants résidants hors de Ouagadougou, le certificat médical pourrait être obtenu auprès des médecins des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR).



Pr Windkouni Haoua Eugenie MAIGA
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques